

**D 25-37**

**APPROBATION DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA  
VILLE DE HOULGATE.**

Votants : 19  
Pour : 19 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.

Présents :

Olivier COLIN, Maire,

Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire,

Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT

Sylvia FLEURY : pouvoir à Alain BERTAUD

Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF

Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-21, R153-20 et R153-21 ;
- Vu la délibération n° D21-64 du 22 juillet 2021, par laquelle le conseil municipal de HOULGATE a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, a défini les objectifs poursuivis et a fixé les modalités de concertation ;
- Vu le débat effectué le 6 mai 2024 au sein du conseil municipal de HOULGATE sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la délibération le retraçant, retranscrit dans la délibération n° D24-49 du 6 mai 2024 ;
- Vu la délibération n° D24-66 du 24 septembre 2024 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;
- Vu l'arrêté municipal n° AT 24-316 en date du 20 décembre 2024 soumettant le projet de PLU à enquête publique pour la période du 8 janvier 2025 au 28 février 2025 ;
- Vu l'arrêté municipal n° AT 25-58 en date du 28 février 2025 portant prorogation de l'enquête publique du 28 février 2025 au 14 mars 2025 ;
- Vu les avis des personnes publiques associées sur le PLU arrêté,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications du projet de PLU, dont la synthèse est annexée à la présente délibération ;
- Vu la présentation du dossier en commission réunie à l'ensemble des élus lors de la réunion du jeudi 12 juin 2025 ;
- Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20250625-D25-37-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2025  
Date de réception préfecture : 25/06/2025

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.  
Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Sous-Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.



A blue ink handwritten signature of "Olivier COLIN" followed by a comma and "Maire.".

Olivier COLIN,  
Maire.